

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée,
veuillez communiquer avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Juin 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94458-4 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de déposer le *Plan stratégique 2023-2027* du ministère du Conseil exécutif à l'Assemblée nationale du Québec. Ce document répond aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* et aux orientations gouvernementales en matière de planification stratégique.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques en matière de gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. À ce titre, il assure un rôle-conseil auprès du premier ministre et du Conseil des ministres dans la coordination de l'action gouvernementale.

De plus, le Ministère coordonne les communications gouvernementales et est responsable de mandats stratégiques qui lui sont confiés par le gouvernement.

Ce plan stratégique répond aux enjeux suivants :

- L'optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale ;
- La prospérité de la société québécoise.

Ainsi, le Ministère continuera à investir des efforts pour soutenir efficacement le processus décisionnel, pour renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et pour améliorer les services qu'il offre à sa clientèle et à ses partenaires. Il continuera également à soutenir les communautés autochtones dans la réalisation de leurs projets.

Pour y arriver, nous devons nous appuyer sur un personnel compétent et mobilisé qui demeure à l'affût des grandes priorités gouvernementales. Je souligne la grande expertise des employées et employés du Ministère et je les remercie pour leur professionnalisme et leur dévouement au quotidien. Grâce à leur travail, nous continuerons de bâtir une organisation performante, pour un Québec plus fort, plus prospère et plus fier.



François Legault

Québec, juin 2023

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF



Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

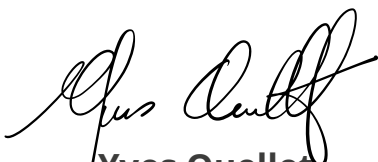
Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Plan stratégique 2023-2027* du ministère du Conseil exécutif.

Ce document s'articule autour des enjeux qui sont toujours au cœur de notre mission et de nos principaux mandats. Les choix stratégiques qu'il comporte tiennent compte du contexte dans lequel évolue notre organisation et s'inspirent des résultats obtenus au cours des quatre dernières années.

Avec ce nouveau plan stratégique, nous continuerons d'offrir un soutien optimal au processus décisionnel et poursuivrons la réalisation des mandats stratégiques qui nous sont confiés, notamment les relations avec les Premières Nations et les Inuit. Nous nous engageons à être plus performants et plus souples dans nos façons de faire, en nous assurant de communiquer à la population des informations qui lui sont utiles et en mettant de l'avant les nouvelles perspectives créées par les technologies.

Par ailleurs, je suis fier de pouvoir compter sur un personnel compétent et mobilisé pour la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.



Yves Ouellet
Québec, juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	2
Valeurs	2
Chiffres clés 2021-2022	3
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	4
Contexte externe	4
Environnement socioéconomique	4
Environnement sociopolitique	6
Environnement technologique et protection des données	7
Contexte interne	8
Personnel mobilisé, compétent et engagé	8
Transformation numérique	9
Bilan stratégique	10
CHOIX STRATÉGIQUES	11
Enjeu stratégique 1 – Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale	11
Orientation 1 – Soutenir efficacement le processus décisionnel	11
Orientation 2 – Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale	13
Orientation 3 – Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires	15
Enjeu stratégique 2 – Prospérité de la société québécoise	17
Orientation 4 – Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones	17
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027	19

FIGURE

Figure 1 – Répartition comparative de la population autochtone du Québec par rapport à la population en général selon le groupe d'âge	5
--	----------

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

De plus, le Ministère coordonne la communication gouvernementale et il est responsable de mandats particuliers, qui sont réalisés par les quatre secrétariats de mission et le bureau de coordination suivants :

- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes. Il soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Le Secrétariat a aussi pour mandat de favoriser les interactions avec la société civile canadienne et de coordonner les relations avec la francophonie canadienne. Enfin, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et identifier des opportunités d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec International ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit** assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant des analyses et des travaux législatifs. Le Secrétariat est aussi responsable

de développer et de maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental ;

- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le ministre responsable dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées ;
- le **Bureau de coordination de la lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la réalisation des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion documentaire ainsi que des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

- **Le sens du service** se traduit par le respect, l'engagement, l'écoute et la qualité des services rendus à la population.
- **Le rendement et l'amélioration continue** s'appliquent à l'efficacité, aux meilleures façons de faire, à la capacité d'adaptation et à l'innovation.
- **L'excellence et la rigueur** font référence au professionnalisme, aux compétences, à la confidentialité, à la transparence et à la fierté du travail bien fait.
- **L'esprit d'équipe** se traduit par la collaboration, le sentiment d'appartenance, la loyauté et la fierté de travailler dans cette organisation unique par sa mission et par son mandat.
- **La valorisation et l'épanouissement professionnel** ciblent l'amélioration du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

Chiffres clés 2021-2022

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 208	Effectif du Ministère
614 M\$	Dépenses du Ministère
1 231	Dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement
300	Ententes et conventions d'aide financière conclues
401	Initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne et de relations avec les Premières Nations et les Inuit
2 671	Activités de relations publiques

Source : *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Conseil exécutif ; données ajustées en fonction des changements de responsabilités ministérielles survenus en 2022-2023.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement dans lequel évolue le Ministère influe de façon importante sur l'accomplissement de sa mission. Certains facteurs externes ont une influence plus marquante sur les interventions, notamment des éléments liés à l'environnement socioéconomique, sociopolitique ou technologique.

De plus, les changements du contexte interne du Ministère peuvent avoir des répercussions sur la capacité organisationnelle de celui-ci, plus particulièrement sur la disponibilité des personnes qui ont les compétences et l'expertise nécessaires pour accomplir tous les mandats que le gouvernement lui a confiés. Le Ministère prend en compte l'ensemble de ces facteurs dans ses choix stratégiques.

Contexte externe

Les priorités gouvernementales s'inscrivent dans un contexte en constante évolution, marqué par l'interdépendance des événements et la complexité accrue d'enjeux de différentes natures. Le gouvernement souhaite faire du Québec une société plus forte, plus prospère et plus fière. L'augmentation de la richesse collective permet d'instaurer un environnement où les personnes peuvent réaliser leur plein potentiel, où la société peut se donner plus d'autonomie et où le Québec peut devenir un leader en économie verte, en associant la création de richesse à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au cours des dernières années, des changements survenus ont eu un impact significatif sur les priorités organisationnelles ainsi que sur les processus de travail. Entre autres, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le Ministère a dû faire preuve d'agilité et de résilience, en déployant rapidement les outils nécessaires pour le télétravail. Cela aura alors donné à l'organisation l'occasion de mettre en place plusieurs balises pour orienter la transformation numérique qu'elle compte poursuivre au cours des prochaines années.

Les besoins des citoyennes et citoyens demeurent importants et diversifiés. L'offre de services du Ministère doit prendre en considération l'environnement socioéconomique, sociopolitique et technologique dans lequel il évolue.

Environnement socioéconomique

Premières Nations et Inuit

Depuis les années 1980, les Autochtones sont formellement reconnus par l'État québécois comme des nations distinctes. Onze nations composent cette population qui est répartie en 41 communautés autochtones (Premières Nations) et 14 villages nordiques (Inuit). Elles possèdent un patrimoine culturel exceptionnellement riche constitué de langues, d'histoires et de territoires diversifiés.

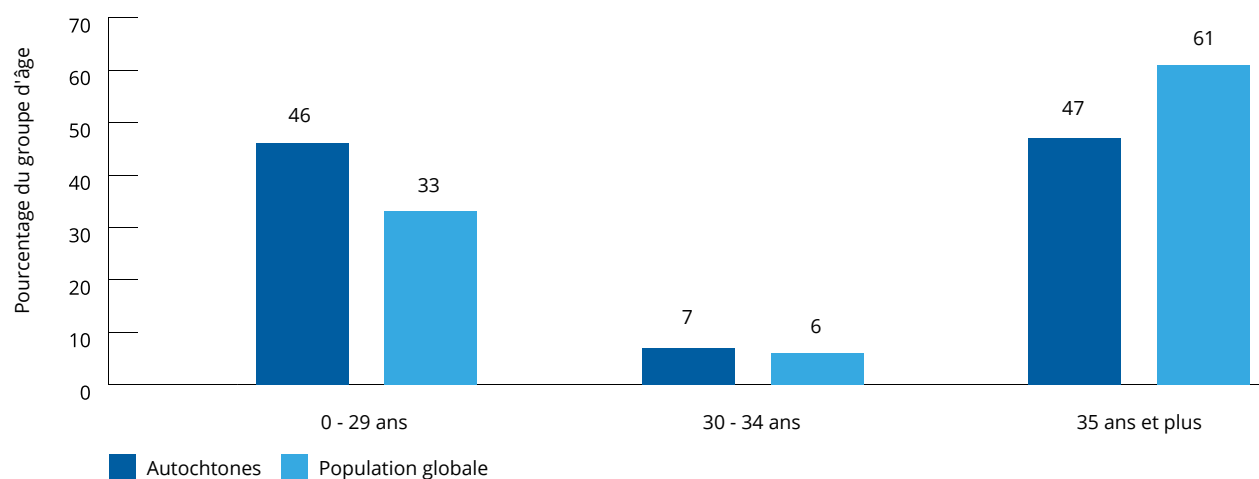
La population autochtone s'élève à 111 612 individus, soit 1,3 % de la population québécoise.

Jeune et dynamique, la population autochtone du Québec connaît une importante croissance démographique, largement supérieure à celle de la population en général. En effet, 46 % des Autochtones sont âgés de moins de 30 ans et 53 %, de moins de 35 ans (contre respectivement 33 % et 39 % pour la population en général)¹.

1. STATISTIQUE CANADA. *Estimations démographiques (septembre 2019)*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les nations autochtones constituent ainsi une force vive qui contribue à la diversité du Québec et qui recèle un haut potentiel pour la prospérité de la société québécoise.

Figure 1 – Répartition comparative de la population autochtone du Québec par rapport à la population en général selon le groupe d'âge



Source : Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Cependant, plusieurs communautés autochtones affichent des profils socioéconomiques et sociosanitaires préoccupants, surtout en milieu isolé. Situées à l'écart des grandes régions urbaines, plusieurs d'entre elles doivent souvent composer avec des taux de chômage élevés qui atteignent ou même dépassent parfois 50 %².

L'action gouvernementale vise à établir et à renforcer des relations harmonieuses avec les Premières Nations et les Inuit, en favorisant une autonomie accrue de ces communautés et en les soutenant dans leurs initiatives de développement social, culturel et économique.

Dans la foulée de deux commissions d'enquête – la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (commission Viens) et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) – la résonance des enjeux autochtones a pris de l'ampleur au sein de la société québécoise, principalement en ce qui a trait aux défis socioculturels et aux conditions de vie.

Dans un contexte marqué par des avancées eu égard à l'adoption et à la reconnaissance de droits des peuples autochtones, le Ministère occupe un rôle de premier plan dans les relations avec les Premières Nations et les Inuit.

2. POSCA, Julia. *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*, IRIS – Série Paul-Bernard, Note socioéconomique, janvier 2018.

Environnement sociopolitique

Québec sur la scène canadienne

Les activités du gouvernement du Québec, des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral sont régies en fonction d'une répartition constitutionnelle des compétences législatives entre deux ordres de gouvernement dans plusieurs domaines d'intérêt public, tels que l'éducation, la santé, l'immigration, la justice, l'environnement et les ressources naturelles. Les priorités des différents gouvernements en matière de politiques publiques s'illustrent par l'exercice de leurs compétences législatives et peuvent avoir des conséquences importantes sur les intérêts du Québec dont la défense et la promotion sont sous la responsabilité du Ministère.

À titre de seul État francophone en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec se reconnaît une responsabilité particulière à l'égard du développement de la francophonie au Canada et il est déterminé à le promouvoir. En 2021, selon les données de Statistique Canada, les francophones représentaient environ 21,4 % de la population canadienne.

La vitalité du français au Canada passe par le renforcement et la création de liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones des provinces et des territoires ainsi que par la promotion d'une vision élargie et inclusive de la francophonie canadienne et des cultures francophones, auxquelles toute personne peut participer, même si le français n'est pas sa langue maternelle.

Sentiment de confiance envers les institutions démocratiques

Le contexte postpandémie se caractérise par des changements dans les façons de travailler, de consommer et d'accéder aux services publics. Déjà entamé avant la pandémie de la COVID-19, le virage numérique a connu un essor important dans tous les domaines, notamment dans ceux de la santé, de l'éducation, du commerce et du travail. L'accélération de cette tendance a ouvert de nouvelles avenues, mais a aussi modifié nos habitudes.

La pandémie de la COVID-19 a été l'occasion de faire ressortir la cohésion sociale qui caractérise la société québécoise. Cette cohésion est favorisée, en grande partie, par le partage d'une langue, d'une histoire et de valeurs communes. Afin de rehausser cette solidarité, le gouvernement du Québec s'assurera de prendre en compte les préoccupations de la population, d'être rigoureux dans la gestion des grands enjeux de société et d'être transparent dans ses décisions. Ce sont des éléments clés pour soutenir la confiance de la population envers les institutions démocratiques.

La confiance de la population est également renforcée par la présence de personnes compétentes à la tête des ministères et organismes publics. Près de 900 personnes occupent ces fonctions à temps plein à titre de sous-ministres, de sous-ministres associées et associés, de sous-ministres adjointes et adjoints, de dirigeantes et dirigeants d'organisme, de déléguées générales et délégués généraux, de cheffes et chefs de poste ainsi que de membres exerçant des fonctions juridictionnelles.

Le Ministère conseille le gouvernement en matière d'emplois supérieurs et offre des services en vue de favoriser la compétence, l'engagement et l'intégrité des personnes appelées à exercer ces fonctions. La publication des nominations effectuées par le Conseil des ministres ainsi que des salaires et des indemnités des titulaires d'un emploi supérieur sont des exemples de pratiques visant la transparence et le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens.

Actualité et enjeux de société

Les réponses du gouvernement aux enjeux médiatisés peuvent prendre diverses formes, soit faire adopter un nouveau projet de loi, concevoir une nouvelle politique ou mettre en œuvre une nouvelle orientation. Elles peuvent également donner lieu à d'autres interventions, comme la réalisation de consultations publiques, la mise en place de nouveaux programmes ou la création de comités de travail chargés d'émettre des recommandations au gouvernement, ou encore, le déploiement de mesures de sensibilisation ou d'information sur les décisions gouvernementales.

L'un des éléments clés qui sont au cœur de l'action gouvernementale est la communication. Elle repose sur le droit du public d'obtenir une information juste et complète, et sur le devoir du gouvernement d'informer les citoyennes et citoyens sur les politiques, les programmes et les services gouvernementaux.

La communication gouvernementale joue ainsi un rôle fondamental dans la poursuite des missions de l'État, et elle est indispensable à l'exercice des responsabilités du gouvernement. Le Ministère planifie, coordonne et assure la cohérence et l'efficacité des communications à l'échelle gouvernementale et à l'intention du public. Il déploie plusieurs moyens pour atteindre cet objectif : campagnes dans les médias traditionnels, les médias sociaux, le [Québec.ca](#) et la [salle de nouvelles gouvernementales](#).

Environnement technologique et protection des données

Accès à une connectivité performante, partout au Québec

Les besoins en connectivité de la population québécoise et des entreprises ont été mis en évidence par la crise sanitaire des dernières années, que ce soit par le télétravail, l'école à distance, la télésanté, le commerce électronique ou encore les services publics en ligne. Aujourd'hui, tous les foyers ont accès à l'Internet haute vitesse (IHV), conformément aux engagements pris par le gouvernement. Le Québec est maintenant un chef de file en matière de connectivité.

La nouvelle organisation hybride du travail et la numérisation de l'économie génèrent un volume de données toujours plus important. Cela comporte des enjeux de cybersécurité et de capacité des réseaux existants en ce qui a trait au transport et au traitement des données. Le gouvernement souhaite aussi tirer le plein potentiel des nouvelles technologies, comme la 5G et l'intelligence artificielle. Plusieurs secteurs d'activité en dépendent, que ce soit l'automatisation de la production, les bâtiments intelligents, la gestion du trafic ou encore la télémédecine.

L'accès à l'IHV contribue à une société plus équitable, favorise l'économie régionale et permet d'atténuer l'impact environnemental de certaines activités (en réduisant les déplacements et en améliorant l'efficacité des entreprises). Il contribue également à améliorer l'occupation du territoire et à soutenir la relance des régions ou des zones dévitalisées.

Protection des données

Tous les foyers du Québec ont accès à un service Internet et l'utilisent, en outre, pour obtenir des services du gouvernement.

En 2021, 75 % des adultes québécois ont utilisé Internet pour interagir avec le gouvernement du Québec à partir de ses sites Web, que ce soit pour obtenir de l'information (72 %), télécharger des formulaires officiels (33 %) ou envoyer un ou plusieurs formulaires remplis en ligne (30 %). Il s'agit du plus haut taux enregistré depuis 2017,

soit une croissance de 40 points de pourcentage en quatre ans. De plus, 86 % des adultes québécois ayant interagi en ligne avec le gouvernement du Québec ont été « très ou assez satisfaits de ces interactions³ ».

L'enjeu de la connectivité n'est plus seulement la vitesse, mais aussi la fiabilité, la performance et la sécurité. En outre, la population compte sur le gouvernement pour protéger ses renseignements personnels et s'attend naturellement à ce que celui-ci s'assure de mettre en place des mécanismes de transmission d'informations conformes aux plus hauts standards de sécurité.

Dans ce contexte, l'adoption, en 2021, de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a positionné le Québec à l'avant-garde en la matière. Les modifications qui en résultent favorisent la transparence des organismes publics, des entreprises et des partis politiques provinciaux et permettent un meilleur contrôle, pour les citoyennes et citoyens, de leurs renseignements personnels, tout en tenant compte de la réalité technologique d'aujourd'hui.

Le Ministère maintient, au bénéfice de l'appareil gouvernemental, une expertise en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. Cette expertise se traduit, notamment, par son rôle-conseil dans la participation aux travaux législatifs et par la formulation d'avis. De plus, il soutient une diversité d'organismes publics dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des règlements adoptés en vertu de celle-ci.

Contexte interne

Personnel mobilisé, compétent et engagé

Le Ministère compte sur un personnel mobilisé, compétent et engagé afin de soutenir l'action gouvernementale. Celui-ci possède des compétences de pointe dans des domaines d'intervention variés touchant notamment les réalités des Premières Nations et des Inuit, la francophonie, les relations fédérales et interprovinciales, les institutions démocratiques, la laïcité, les projets spéciaux de connectivité, la communication gouvernementale, la gestion des emplois supérieurs et le processus décisionnel gouvernemental. Son personnel se distingue par sa rigueur, sa prestation de services de qualité et son taux de mobilisation, qui s'établit à 87 % en 2022.

Dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, le défi de disposer de l'expertise de pointe dans certains secteurs précis nécessitera des stratégies de dotation et de fidélisation adaptées. De plus, lorsque des priorités gouvernementales s'ajoutent à celles déjà existantes, en réponse à de nouveaux enjeux qui ont une incidence immédiate sur la population, les délais de réalisation peuvent s'avérer très serrés. Pour des équipes de petite taille, cela peut représenter un défi pour lequel la mobilisation demeure un facteur clé de succès.

Le Ministère favorise la diversité en emploi et l'inclusion des personnes issues de différents groupes de la société québécoise au sein de son personnel. L'embauche de personnes issues de groupes cibles constitue une richesse. Avec un taux d'embauche de membres des groupes cibles de 27 %⁴, le Ministère dépasse la cible gouvernementale, qui est de 25 %. De plus, le Ministère contribue à la priorité gouvernementale visant la régionalisation des emplois de l'administration publique ; au 30 septembre 2022, 10 postes avaient été régionalisés, dépassant ainsi sa cible intérimaire de 7 postes, fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La cible finale pour le Ministère consiste à régionaliser 22 postes au 30 septembre 2028.

3. ACADÉMIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE. [Les services gouvernementaux en ligne et l'identité numérique \(2021\)](#), 27 avril 2022.

4. Données cumulatives au troisième trimestre 2022-2023.

Le Ministère dispose également des ressources financières et informationnelles nécessaires pour concrétiser ses mandats. Les technologies de l'information occupent une place importante dans le processus décisionnel et contribuent aux échanges sécurisés avec les partenaires.

Ainsi, le Ministère suit régulièrement l'évolution technologique afin d'améliorer ses systèmes d'information en vue d'intégrer les nouvelles tendances et d'en tirer pleinement profit. La numérisation des documents, la mise en œuvre d'une organisation du travail en mode hybride (en présentiel et en télétravail), l'utilisation de nouveaux outils bureautiques et l'application de mesures renforcées de sécurité de l'information caractérisent fortement le travail du personnel au sein de l'organisation. À cet égard, le Ministère entend continuer d'offrir des formations de qualité aux membres du personnel afin de les appuyer dans le développement de leurs compétences et de soutenir, voire d'accélérer, cette transformation numérique.

Transformation numérique

La transformation numérique gouvernementale vise à offrir des services publics plus rapides et adaptés à la réalité de la population, en tirant profit du numérique. Celui-ci doit aussi permettre à l'administration publique d'innover dans ses façons de faire et d'être plus transparente et efficiente⁵.

La démarche de transformation numérique du Ministère est alignée sur les priorités gouvernementales et soutient les orientations stratégiques de l'organisation. Elle se traduit dans un plan de transformation numérique qui couvre la même période que celle concernée par le présent plan stratégique, afin d'assurer l'arrimage nécessaire à une transformation organisationnelle réussie.

Le plan de transformation numérique permettra d'augmenter l'efficacité du personnel en optimisant les processus d'affaires et en continuant d'accroître l'offre de formation de qualité. Il contribuera à une performance organisationnelle accrue grâce, notamment, au développement des compétences dans les nouvelles technologies numériques et à la mise en place d'outils d'aide à la prise de décision. Il sera aussi étroitement rattaché au plan de gestion intégrée des risques de même qu'aux plans d'action en sécurité, qui visent à renforcer la protection des renseignements du Ministère.

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. [Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023](#).

Bilan stratégique

Entre 2019 et 2022, le Ministère a connu une augmentation dans le traitement de plusieurs dossiers sous sa responsabilité. Entre autres, on observe une hausse de :

- 31 % des dossiers présentés au Conseil des ministres ;
- 55 % des dossiers présentés au Comité ministériel de services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- 14 % des projets de loi examinés avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- 15 % des services-conseils prodigués pour l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- 211 % de la participation des titulaires d'un emploi supérieur aux séminaires et aux activités de perfectionnement offerts par le Ministère ;
- 51 % des activités publiques gouvernementales coordonnées par le Ministère ;
- 200 % des nouvelles pages mises en ligne dans Québec.ca.

Le Ministère a réussi à réaliser ses mandats avec un niveau d'effectifs stable, ce qui témoigne d'une performance organisationnelle accrue.

CHOIX STRATÉGIQUES

À la suite de l'analyse de ses contextes externe et interne ainsi que de son bilan stratégique, le Ministère reconduit deux enjeux auxquels il devra continuer de répondre au cours des quatre prochaines années, ce qui permettra d'assurer la pertinence, l'efficacité et la cohérence de ses actions. Ces enjeux tiennent compte des attentes des citoyennes et citoyens, y compris les besoins de sa clientèle, et de sa capacité organisationnelle.

Enjeu stratégique 1 – Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Les Québécoises et Québécois s'attendent à un gouvernement transparent dans ses décisions, qui prend en compte leurs préoccupations et qui fait preuve d'efficacité dans la gestion des grands enjeux de société. À cet effet, le Ministère doit soutenir le gouvernement en optimisant de façon continue l'efficacité et la cohérence de l'ensemble de son action.

La pandémie de la COVID-19 a démontré l'importance de mettre en place des actions cohérentes, à l'échelle gouvernementale, pour répondre de façon efficace aux questions de la population. Le Ministère continuera d'assurer que les réponses fournies pour faire face aux enjeux de société sont cohérentes à travers l'administration publique, qu'elles respectent une gestion responsable des ressources et qu'elles renforcent la confiance de la population envers les institutions démocratiques.

Pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, le Ministère s'appuiera sur trois orientations. En premier lieu, il cherchera à accentuer l'efficacité de son soutien au processus décisionnel.

En deuxième lieu, il veillera à ce que la visibilité et la communication de ses interventions contribuent à rehausser la confiance de la population envers les institutions démocratiques.

En troisième lieu, le Ministère cherchera à améliorer son offre de services, en optimisant la gestion de ses programmes destinés à la francophonie canadienne et en soutenant les organisations concernées en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. De plus, il investira dans la formation continue de son personnel pour répondre aux nouvelles réalités de la transformation numérique.

Orientation 1 – Soutenir efficacement le processus décisionnel

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordres normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles contribuent à l'efficacité de l'État. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère continuera à procurer l'appui nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les priorités gouvernementales, ainsi que les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Également, le Ministère s'assurera d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des titulaires d'un emploi supérieur afin de les accompagner et de les soutenir dans le développement de leurs compétences stratégiques.

Objectif 1.1 – Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres

Éclairer le gouvernement dans la prise de décision signifie d'offrir du soutien et des conseils pertinents sur la gamme des priorités en matière de politiques, de lois, de l'administration de l'État et dans la mise en œuvre de certaines initiatives horizontales.

À cet effet, le Ministère continuera à réaliser des analyses approfondies pour les différents domaines d'action de l'État. Ces domaines incluent les dossiers stratégiques que le gouvernement a confiés au Ministère en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit, de relations canadiennes, de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de laïcité, de déploiement de services Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que de communication gouvernementale.

Ainsi, le Ministère poursuivra sa contribution à l'efficacité du processus décisionnel en s'assurant du bon déroulement des activités du nouveau Conseil des ministres formé en novembre 2022, à la suite des dernières élections provinciales. À cet égard, il veillera à la tenue des séances régulières et spéciales, et continuera d'agir comme dépositaire et gardien des archives du Conseil des ministres et du gouvernement.

Le service offert par le Ministère concerne notamment la qualité des analyses fournies en tant qu'aide à la décision et la capacité des différentes étapes du processus décisionnel à permettre l'amélioration des projets soumis pour son approbation. Le Ministère veillera à ce que tous les travaux qui contribuent à une décision éclairée du gouvernement soient réalisés avec professionnalisme et rigueur afin de répondre aux attentes du Conseil des ministres et, par ricochet, à celles des citoyennes et citoyens.

Au cours des dernières années, le taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus a augmenté pour atteindre 97 % en 2021-2022. Le Ministère souhaite maintenir l'excellence de son offre de services au gouvernement, dans un contexte caractérisé par la formation d'un nouveau Conseil des ministres ainsi que par une tendance à la hausse des dossiers qui lui sont présentés. Entre 2019 et 2022, une augmentation de 31 % a été observée à cet égard.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus

Objectif 1.2 – Soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d’un emploi supérieur et de la relève

Le gouvernement a pris des engagements visant à établir une gestion par résultats décentralisée dans les ministères et organismes, avec une plus grande latitude dans l’administration et une imputabilité accrue de la part des sous-ministres et des dirigeantes et dirigeants d’organismes.

Le gouvernement a exprimé sa volonté d’axer les processus de recrutement, de sélection et de nomination à un emploi supérieur sur la compétence, dans une vision globale qui favorise la performance des personnes nommées à ces postes ainsi que de celles identifiées comme relève de la haute fonction publique.

Dans le but de répondre aux exigences qu’a le gouvernement envers les titulaires d’un emploi supérieur, le Ministère souhaite renforcer son offre de services en la matière. Plus particulièrement, il vise à soutenir le développement des compétences stratégiques des personnes nommées à ces postes ainsi que celles de la relève afin qu’elles puissent réaliser leurs mandats de manière efficace.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.2.1 Proportion des titulaires d’un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques	80 %	83 %	86 %	90 %

Orientation 2 – Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au centre des préoccupations gouvernementales.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin d’améliorer l’accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres ainsi que de l’information relative à son fonctionnement. Il s’engage également à optimiser la communication entre l’État et la population, en accordant au numérique une place de choix. Ainsi, il s’efforcera d’augmenter l’offre, sur Québec.ca, de contenus gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le Ministère s’engage aussi à accroître la transparence en collaborant avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour mettre de l’avant les modalités d’un gouvernement ouvert par le décloisonnement des bases de données de l’État.

Objectif 2.1 – Accroître l’accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres

Le mémoire est un document d’orientation ou de politique qui vise une décision du Conseil des ministres. Sous réserve de certaines exceptions, les ministres peuvent rendre accessible une partie du contenu

des mémoires qu'ils soumettent au Conseil des ministres, soit en prévoyant une partie accessible, soit en les accompagnant d'un document destiné au public⁶.

L'accessibilité au contenu des mémoires contribue à la transparence gouvernementale et s'inscrit dans les orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023⁷. La phase d'implantation de cette pratique avait fait l'objet du Plan stratégique 2019-2023.

Ainsi, en février 2020, le Ministère a émis une nouvelle directive qui établissait les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres. Cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020.

En 2021-2022, 91 % des mémoires ont vu leur contenu accessible diffusé. Pour la période 2023-2027, le Ministère vise la progression de cet acquis, avec 95 % et plus du contenu accessible des mémoires faisant annuellement l'objet d'une diffusion numérique proactive.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1.1 Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus

Objectif 2.2 – Augmenter l'offre de contenus numériques gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens dans Québec.ca

Le site Québec.ca et sa salle de nouvelles poursuivent trois objectifs généraux, soit d'informer, de sensibiliser et de promouvoir l'action gouvernementale en toute transparence en permettant à la population d'accéder facilement à une information juste et claire. Le site Québec.ca offre une vitrine aux priorités gouvernementales et ministérielles, et contribue à renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques tout en informant le public.

Dans le but de soutenir les orientations des différentes instances gouvernementales et de contribuer à les porter auprès des citoyennes et citoyens, le Ministère se fixe comme objectif d'augmenter l'offre de contenus numériques gouvernementaux qui répondent aux besoins d'information de la population dans Québec.ca.

Le Ministère prend en compte l'évolution des besoins des ministères, de la population ainsi que de l'opinion publique, et il vise une augmentation de 10 % du nombre de pages vues dans Québec.ca d'ici 2027. Il s'engage également à mesurer la satisfaction des citoyennes et citoyens afin de s'assurer de l'utilité de l'information diffusée.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.2.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues (Valeur de départ 2022-2023 : 173 058 108 pages vues)	4 % par rapport à 2022-2023	7 % par rapport à 2022-2023	9 % par rapport à 2022-2023	10 % par rapport à 2022-2023
2.2.2 Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique	75 %	77 %	79 %	81 %

6. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. [Codification administrative – Décret concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil exécutif](#), ministère du Conseil exécutif.

7. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. [Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023](#).

Orientation 3 – Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique. Il projette de moderniser ses outils de travail afin d'améliorer la prestation de services à la clientèle et aux partenaires, notamment dans le cadre de la prestation des services des programmes d'aide financière visant la francophonie canadienne.

Aussi, le Ministère coopèrera également avec les organismes publics pour conseiller et accompagner leurs responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels afin qu'ils répondent efficacement aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, il s'assurera que ses employées et employés aient les compétences requises pour les soutenir vers une transformation numérique permettant une performance organisationnelle accrue.

Par ailleurs, il collaborera avec les ministères lors des négociations avec le gouvernement fédéral dans différents domaines de l'action publique. Entre autres, il soutient le ministère des Finances dans les négociations sur le financement des transferts en santé.

Par l'intermédiaire de son réseau de représentation du Québec au Canada, le Ministère a appuyé, entre 2019 et 2022, plus de 1 200 entreprises québécoises dans leurs démarches commerciales. Il poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin d'augmenter les exportations et les échanges économiques avec le Canada.

Objectif 3.1 – Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne

Le gouvernement du Québec soutient la francophonie canadienne en complémentarité avec les gouvernements des autres provinces et des territoires, et avec les communautés francophones et acadiennes. Dans ce contexte, il a lancé, en 2022, la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne. Cette initiative multiplie les occasions de collaboration avec les francophones de partout ailleurs au pays et vise, entre autres, à valoriser le français et les cultures francophones et à mettre davantage en valeur la contribution des francophones à la société et à l'économie canadiennes.

Le Ministère utilisera le potentiel du numérique afin d'améliorer l'expérience des demandeurs des subventions en mesurant la satisfaction de sa clientèle quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention. Une cible de 85 % de satisfaction des utilisatrices et utilisateurs est établie pour 2026-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	70 %	75 %	80 %	85 %

Objectif 3.2 – Soutenir les organismes publics dans l’application de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Afin de contribuer à l’évolution d’une culture d’accès à l’information et de protection des renseignements personnels, le Ministère s’était engagé, dans son Plan stratégique 2019-2023, à consolider son rôle stratégique auprès des responsables en la matière dans les ministères et organismes.

Pour la période 2023-2027, le Ministère souhaite élargir la portée de cette mesure, en y incluant les services qu’il offre aux réseaux de la santé et de l’éducation, aux municipalités et aux ordres professionnels. Par ailleurs, le Ministère prévoit une augmentation des demandes de la part de sa clientèle en raison, entre autres, de l’adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*.

De 2019 à 2022, le Ministère a maintenu un taux de satisfaction supérieur à 90 % envers ses services. Compte tenu de l’élargissement significatif du bassin de la clientèle visée, ces résultats ne peuvent être comparés ni utilisés pour définir une valeur de départ. Ainsi, le Ministère cible un taux de satisfaction de 85 % en 2026-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.2.1 Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l’application de la <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	75 %	78 %	81 %	85 %

Objectif 3.3 – Soutenir le développement des compétences numériques du personnel

La numérisation des documents, la mise en œuvre d’une organisation du travail en mode hybride, qui conjugue le présentiel et le télétravail, l’utilisation de nouveaux outils bureautiques et l’application de mesures renforcées de sécurité de l’information modifient en profondeur le travail des personnes au sein de l’organisation tout en contribuant à la transformation numérique du Ministère. À cet égard, le Ministère entend continuer d’offrir des formations de qualité à son personnel afin de les appuyer dans le développement de leurs compétences et de soutenir, et même accélérer la transformation numérique.

Par conséquent, le Ministère compte soutenir les employées et employés dans leur développement en augmentant le nombre d’heures moyen par personne consacré au développement des compétences numériques. Il vise une augmentation de 20 % en 2026-2027 par rapport à 2023.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.3.1 Taux d’augmentation du nombre d’heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques (Nouvelle mesure : la valeur de départ sera établie, au plus tard, le 31 décembre 2023)	5 % par rapport à 2023	10 % par rapport à 2023	15 % par rapport à 2023	20 % par rapport à 2023

Enjeu stratégique 2 – Prospérité de la société québécoise

L'action gouvernementale trouve son sens dans la création d'une société plus forte, plus prospère et plus fière. De manière générale, cet enjeu teinte l'ensemble des interventions du Ministère, dans la mesure où la cohérence et l'efficacité de l'action gouvernementale constituent un préalable à une telle société. Surtout, cet enjeu touche certains mandats particuliers qui ont été confiés au Ministère par le gouvernement, notamment en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit. Accroître la prospérité du Québec est un projet collectif duquel la majorité des citoyennes et citoyens doivent retirer les bénéfices.

Orientation 4 – Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

Le gouvernement fait de la pleine participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera les relations avec les Premières Nations et les Inuit, dans une perspective de développement socioéconomique, et consolidera des partenariats de nation à nation. Il facilitera la transmission et la promotion des langues et des cultures autochtones et travaillera avec ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans les milieux autochtones.

De plus, il modernisera l'approche québécoise avec les Premières Nations et les Inuit pour être en mesure de régler des enjeux ponctuels dans une perspective d'acceptation et d'appui aux communautés, particulièrement en ce qui concerne les enfants. Enfin, le Ministère continuera de soutenir les projets que les nations autochtones jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Objectif 4.1 – Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique

Le Ministère reconduit son objectif de créer des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens et d'améliorer leur niveau de vie. Grâce au Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III), environ 200 emplois ont été créés ou consolidés en milieu autochtone par année, entre 2019-2020 et 2020-2021, et plus de 400 emplois en 2021-2022. Cependant, 2021-2022 n'est pas une année représentative, puisqu'il s'agissait de la dernière année du FIA III où le dépôt des projets de développement économique et de garantie de prêt était permis. En conséquence, il y a eu une augmentation importante des demandes de financement par les communautés et les entreprises autochtones qui voulaient bénéficier de ce volet du FIA III avant son échéance. De plus, les demandes découlant du report de projets pendant la pandémie de la COVID-19 se sont ajoutées.

En vigueur depuis 2022-2023, le nouveau Fonds d'initiatives autochtones IV (FIA IV) représente un investissement de 188,4 millions de dollars sur une période de cinq ans. À l'instar du FIA III, il a pour objectif, notamment, d'offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorités par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Le financement du FIA IV intervient en complémentarité aux autres sources d'aide gouvernementales, tant québécoises que fédérales. Le Ministère joue ainsi un rôle complémentaire à celui des autres intervenants gouvernementaux, de façon à permettre aux Autochtones de concrétiser leurs projets.

Chaque communauté autochtone dispose d'une somme réservée au développement économique qui peut être investie dans un délai de cinq ans. Étant donné que cette somme n'est pas répartie par exercice financier, le nombre de projets soutenus et celui des emplois créés ou consolidés peuvent varier d'une année à l'autre.

Par ailleurs, le Ministère continuera à travailler pour établir des relations harmonieuses et des partenariats entre les Autochtones et le gouvernement, et entre les Autochtones et la population en général. À cet effet, il participe à la conclusion des ententes avec les nations autochtones, dont il s'assure de la mise en œuvre. Il poursuivra le suivi de l'ensemble des versements liés aux obligations contractuelles qui découlent, entre autres, des ententes de financement et des conventions.

Enfin, le Ministère continuera de coordonner l'action gouvernementale en milieu autochtone, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ⁸	150	180	190	200

8. Incluant les emplois consolidés.

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027 Ministère du Conseil exécutif

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

VISION

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

VALEURS

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus	90 % et plus
1.2 Soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève	1.2.1 Proportion des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève qui considèrent que les services reçus ont contribué au développement de leurs compétences stratégiques	80 %	83 %	86 %	90 %

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques et optimiser la communication gouvernementale

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires soumis dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus	95 % et plus
2.2 Augmenter l'offre de contenus numériques gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens dans Québec.ca	2.2.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de pages vues (Valeur de départ 2022-2023 : 173 058 108 pages vues)	4 % par rapport à 2022-2023	7 % par rapport à 2022-2023	9 % par rapport à 2022-2023	10 % par rapport à 2022-2023
	2.2.2 Taux de satisfaction des citoyennes et citoyens à propos de l'utilité des pages de contenu numérique	75 %	77 %	79 %	81 %

Orientation 3 : Améliorer les services à la clientèle et aux partenaires

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
3.1 Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne	3.1.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	70 %	75 %	80 %	85 %
3.2 Soutenir les organismes publics dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	3.2.1 Taux de satisfaction des organismes publics accompagnés dans l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	75 %	78 %	81 %	85 %
3.3 Soutenir le développement des compétences numériques du personnel (Nouvelle mesure : la valeur de départ 2022 sera établie, au plus tard, le 31 décembre 2023)	3.3.1 Taux d'augmentation du nombre d'heures moyen par employée et employé consacré au développement des compétences numériques	5 % par rapport à 2023	10 % par rapport à 2023	15 % par rapport à 2023	20 % par rapport à 2023

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des communautés autochtones

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4.1 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.1.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ⁹	150	180	190	200

9. Incluant les emplois consolidés.

Ministère
du Conseil exécutif

Québec 